

Vienne

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Deux nouvelles entreprises pour la zone du Rocher

J.-L. C.



Sur les 21 lots de la zone d'activités du Rocher, il n'en reste plus que cinq à commercialiser, après les deux implantations actées par le conseil communautaire.

Réunis ce mardi 4 mai en visioconférence, les conseillers communautaires de Vienne Condrieu Agglomération ont notamment acté la cession de trois terrains de la zone d'activités (ZA) du Rocher à vocation artisanale et industrielle, à Estrablin, à la société Convivio et à la société Aurely Peinture.

La ZA du Rocher compte 21 lots au total, entre 1 500 et 32 000 m². Trois lots ont été vendus à trois entreprises, neuf lots sont sous compromis avec sept entreprises (l'une d'entre elles étant positionnée sur trois lots), deux lots ont été délibérés mais sont en attente de la signature de compromis avec deux entreprises. Après les délibérations de ce dernier conseil communautaire, il restera cinq lots disponibles.

La société Convivio souhaite se porter acquéreur de deux terrains d'une superficie totale d'environ 5 520 m² afin de pouvoir développer son activité de préparation de

repas et cuisine centrale. Le bâtiment sera exploité par la société Mille et Un Repas et le terrain sera acquis par la SCI PRO, filiale du groupe Convivio. L'implantation de cette nouvelle société sur le site de la ZA du Rocher permettra la création d'environ 50 emplois.

Quant à la société Aurely Peinture, elle veut se porter acquéreur d'un terrain d'une superficie d'environ 1 496 m² afin de pouvoir développer son activité de plâtrerie et de peinture. Elle compte quatre salariés et son implantation sur le site de la ZA du Rocher lui permettra d'en créer deux supplémentaires.

La zone du Rocher représente au total 170 emplois, sans compter les créations à venir liées aux implantations et au développement des entreprises... et sans compter les cinq lots restants.

Comme toutes les entreprises, Convivio et Aurely Peinture mettront leurs toitures à disposition d'Engie pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Car c'est la particularité du site, depuis 2018 « la zone du Rocher est la première zone d'activités de France équipée de panneaux photovoltaïques », rappelle régulièrement le président de Vienne Condrieu Agglomération, Thierry Kovacs.

Territoire labellisé TEPOS (Territoire à Énergie Positive) depuis 2015, l'Agglo aménage et commercialise l'extension de la zone du Rocher, dont les entreprises seront équipées de panneaux photovoltaïques pour atteindre, à terme, une autonomie énergétique du site. Ce sont près de 40 000 m² de toitures de bâtiments qui seront ainsi équipés.

Engie, partenaire de l'Agglo, accompagne les entreprises et s'occupe de tout : conception, financement et installation des panneaux qui s'adaptent parfaitement aux toitures, dont la production est autoconsommée et réinjectée sur le réseau.



Comme ceux de la société Carré d'Ébène, toutes les toitures des entreprises du site sont équipées de panneaux, ce qui en fait la première zone d'activités photovoltaïque de France. Photo Vienne Condrieu Agglo

